

CANADA

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

NO : 200-06-000167-133

SYLVIE CLOUTIER

Demanderesse

c.

USG CORPORATION

et

UNITED STATES GYPSUM COMPANY

et

CGC, INC.

et

NEW NGC, INC.

et

LAFARGE NORTH AMERICA, INC.

et

LAFARGE CANADA, INC.

et

CERTAINEED CORPORATION

et

CERTAINEED GYPSUM, INC.

et

CERTAINEED GYPSUM CANADA, INC.

et

TIN INC. (autrefois connue sous la raison sociale
TEMPLE-INLAND INC.)

et

PABCO BUILDING PRODUCTS, LLC

Défenderesses

et

**LE FONDS D'AIDE AUX ACTIONS
COLLECTIVES**

Mis en cause

DEMANDE POUR L'OBTENTION D'UN JUGEMENT DE CLÔTURE

**À L'HONORABLE JUGE CLAUDE BOUCHARD, J.C.S., JUGE DÉSIGNÉ POUR ENTENDRE
TOUTES LES PROCÉDURES DANS LE PRÉSENT DOSSIER, LA DEMANDERESSE EXPOSE CE
QUI SUIT :**

A. INTRODUCTION

1. Le 10 septembre 2013, la demanderesse a déposé une demande d'autorisation pour instituer une action collective (ci-après l'« **Action du Québec** »), tel qu'il appert du dossier de la Cour;
2. Le 16 novembre 2015, la demanderesse et la défenderesse TIN Inc. (autrefois connue sous la raison sociale Temple-Inland Inc.) ont conclu une entente de règlement (ci-après l'« **Entente TIN** »);
3. Une demande en autorisation pour fins de règlement contre la défenderesse TIN Inc. (autrefois connue sous la raison sociale Temple-Inland Inc.) a été accueillie le 19 juillet 2016 tel qu'il appert du dossier de la Cour;
4. L'entente de règlement intervenue avec la défenderesse TIN Inc. a été approuvée le 10 novembre 2016, tel qu'il appert du dossier de la Cour;
5. Le 30 novembre 2018, la demanderesse et la défenderesse Lafarge North America, Inc. et Lafarge Canada, Inc. ont conclu une entente de règlement (ci-après l'« **Entente Lafarge** ») tel qu'il appert du document intitulé « *Canadian Drywall Class Actions National Settlement Agreement* »;
6. Le 4 mars 2019, la demanderesse et la défenderesse New NGC, Inc. ont conclu une entente de règlement (ci-après l'« **Entente New NGC** ») tel qu'il appert du document intitulé « *Canadian Drywall Class Actions National Settlement Agreement* »;
7. Le 23 avril 2019, la demanderesse et la défenderesse Pabco Building Products, LLC ont conclu une entente de règlement (ci-après l'« **Entente Pabco** ») tel qu'il appert du document intitulé « *Canadian Drywall Class Actions National Settlement Agreement* »;
8. Le 5 juin 2019, la demanderesse et les défenderesses USG Corporation, United States Gypsum Company et CGC, Inc. ont conclu une entente de règlement (ci-après l'« **Entente USG** ») tel qu'il appert du document intitulé « *Canadian Drywall Class Actions National Settlement Agreement* »;
9. Suivant ces ententes, une demande en autorisation pour fins de règlement contre les défenderesses USG Corporation, United States Gypsum Company, CGC, Inc., New NGC, Inc., Lafarge North America, Inc., Lafarge Canada, Inc. et Pabco Building Products, LLC a été déposée et accueillie le 1^{er} octobre 2019, tel qu'il appert du dossier de la Cour;
10. Les ententes Lafarge, New NCG, Pabco et USG, ont été approuvées le 21 janvier 2020, tel qu'il appert du dossier de la Cour
11. Ces ententes de règlement prévoyaient le recouvrement collectif d'un montant global de 1 142 150 \$ en plus des intérêts accumulés de 24 049,27 \$ pour une somme totale à distribuer aux membres de 1 166 199,27 \$, conformément au Protocole de distribution et sous la supervision de la firme *Ricepoint* (ci-après l'« **Administrateur des réclamations** »);
12. Le 14 février 2020, cette Cour a autorisé un désistement contre les défenderesses restantes, à savoir Certaineed Corporation, Certaineed Gypsum, Inc. et Certaineed Gypsum Canada, Inc.;

13. Par la présente, la demanderesse demande l'obtention d'un jugement prononçant la clôture de la présente action collective;

B. RAPPORT DE DISTRIBUTION DU RECOUVREMENT COLLECTIF

14. Les sommes obtenues par ces ententes ont été distribuées aux Membres du Groupe conformément au Protocole de distribution et sous la supervision de la firme *Ricepoint*;
15. Les avis aux membres ont été diffusés le 23 octobre 2019 par une publication dans les journaux suivants : le *Globe and Mail*, édition nationale, le *Journal de Montréal*, le *Halifax Chronicle Herald*, le *Calgary Herald*, le *Vancouver Province* et la *Gazette de Montréal*, tel qu'il appert du rapport final de l'Administrateur des réclamations daté du 9 juin 2022, produit au soutien des présentes comme **Pièce JC-1**;
16. Une somme de 1 142 150 \$ a été perçue, plus des intérêts accumulés de 24 049,27 \$, portant la somme totale à être distribuée à 1 166 199,27 \$;
17. Conformément à la section 7 du Protocole de distribution, le 13 novembre 2020, la somme de 41 740 \$ a été versée à *Habitat for Humanity Canada* et la somme de 8 260 \$ a été versée au Fonds d'aide aux actions collectives;
18. Le 18 novembre 2020, l'Administrateur des réclamations a transmis des formulaires de réclamation à 15 membres connus du groupe ayant acheté pour plus de 5 000 000 \$ en cloisons sèches;
19. À compter du 25 janvier 2021, l'Administrateur des réclamations a communiqué avec les membres connus du groupe n'ayant pas déposé de formulaire de réclamation;
20. Le nombre de réclamations reçues et approuvées est de 7 sur un nombre total de 15;
21. La période de réclamation se terminait le 18 février 2021;
22. Les montants prévus à l'article 598 du *Code de procédure civile* qui ont été prélevés sur le montant du recouvrement sont les suivants :

a. Frais de diffusion des avis (2016 et 2019) :	26 601,22 \$
b. Rémunération de l'Administrateur responsable de la distribution :	30 005,32 \$
c. Honoraires des avocats du groupe approuvés par le tribunal :	545 271,18 \$

23. L'Administrateur des réclamations a été imposé sur le revenu du compte en fidéicommiss de 12 337,11 \$;
24. Le solde de la somme à distribuer aux Membres du Groupe a été de 498 984,44 \$;
25. À l'issue de la distribution, il ne reste donc aucun reliquat sur les sommes provenant des Ententes de règlement;

C. LE JUGEMENT DE CLÔTURE

26. L'encaissement des chèques par les Membres du Groupe complète la distribution des sommes provenant des Ententes de règlement;

27. La demanderesse est donc bien fondée en fait et en droit de demander l'obtention d'un jugement de clôture pour la présente action collective;

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR la présente *Demande pour l'obtention d'un jugement de clôture*;

APPROUVER la reddition de compte des parties;

PRENDRE ACTE qu'il n'y a aucun reliquat à l'issue de la distribution de l'indemnité aux Membres du Groupe;

DÉCLARER que les parties et l'Administrateur des réclamations se sont acquittés de leur obligations découlant des jugements du 10 novembre 2016 et du 21 janvier 2020, des Ententes TIN, Lafarge, New NGC, Pabco et USG et du Protocole de distribution;

PRONONCER la clôture de la présente action collective;

LE TOUT, sans frais de justice sauf en cas de contestation, auquel cas les frais seront supportés par la partie ayant contesté.

Québec, le 23 août 2022

Siskinds, Desmeules, Avocats

SISKINDS DESMEULES AVOCATS

(Me Karim Diallo)

karim.diallo@siskinds.com

Avocats de la demanderesse

43, rue de Buade, bureau 320

Québec (Québec) G1R 4A2

Téléphone : 418-694-2009

Télécopieur : 418-694-0281

Notification : notification@siskinds.com

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Me Karim Diallo, exerçant ma profession au 43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'un des avocats de la demanderesse en la présente instance;
2. Tous les faits allégués dans la présente demande sont vrais, au meilleur de ma connaissance personnelle.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ, à Québec, le 23 août 2022

En considération des mesures d'urgence sanitaires actuelles, je signe la présente déclaration à distance et je demande qu'elle soit reconnue comme étant un original.

DocuSigned by:

Karim Diallo

471A0202F83C497...
Karim Diallo, avocat

Je, Christine Béland, employée de Siskinds Desmeules Avocats s.e.n.c.r.l., ayant une place d'affaires au 43, rue de Buade, bureau 320, Québec, Québec, G1R 4A2, affirme avoir vérifié l'identité de la personne déclarante avec son permis de conduire et l'avoir vu signer la présente déclaration sous serment par vidéoconférence le 23 août 2022 à 9 h 30.

EN FOI DE QUOI J'AI SIGNÉ à mon tour à Québec, le 23 août 2022

DocuSigned by:

Christine Béland

442F4BA4795E456...
Christine Béland (#177805)
Commissaire à l'assermentation pour tous
les districts judiciaires du Québec

AVIS DE PRÉSENTATION

À :

Me Sylvie Rodrigue
Société d'avocats Torys s.e.n.c.r.l.
notifications-mtl@torys.com
Téléphone : (514) 868-5600
Télécopieur : (514) 868-5700
Avocats des défenderesses USG Corporation,
United States Gypsum Company et CGC, Inc.

Me Nick Rodrigo
Davies Ward Philips & Vineberg s.e.n.c.r.l., s.r.l.
nrodrigo@dwpv.com
Téléphone : (514) 841-6400
Télécopieur : (514) 841-6499
Avocats de la défenderesse New NGC, Inc.

Me Kristian Brabander
McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.
notification@mccarthy.ca
Téléphone : (514) 397-4100
Télécopieur : (514) 875-6246
Avocats des défenderesses Lafarge North
America, Inc. et Lafarge Canada, Inc.

Me Fadi Amine
Miller Thomson s.e.n.c.r.l. / LLP
famine@millerthomson.com
Téléphone : (514) 875-5210
Télécopieur : (514) 875-4308
Avocats des défenderesses Certainteed
Corporation et Certainteed Gypsum Canada, Inc.

Me Joëlle Boisvert
Me Guy Poitras
Gowlings WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.
joelle.boisvert@gowlingwlq.com
guy.poitras@gowlingwlq.com
Téléphone : (514) 878-9641
Télécopieur : (514) 878-1450
Avocats de la défenderesse Pabco Building
Products, LLC

Me Frikia Belogbi
Me Nathalie Guilbert
Fonds d'aide aux actions collectives
faac@justice.qc.ca
frikia.belogbi@justice.gouv.qc.ca
nathalie.guilbert@justice.gouv.qc.ca
Téléphone : 514-393-2087
Télécopieur : 514-864-2998

PRENEZ AVIS que la présente demande sera présentée pour adjudication devant l'Honorable Claude Bouchard, j.c.s., à la date, à l'heure et selon les modalités qu'il plaira au tribunal de fixer.

Québec, le 23 août 2022

Siskinds, Desmeules, Avocats

SISKINDS DESMEULES AVOCATS
(Me Karim Diallo)
karim.diallo@siskinds.com
Avocats de la demanderesse

43, rue de Buade, bureau 320
Québec (Québec) G1R 4A2
Téléphone : 418-694-2009
Télécopieur : 418-694-0281
Notification : notification@siskinds.com

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

NO : 200-06-000167-133

(Chambre des actions collectives)
COUR SUPÉRIEURE

SYLVIE CLOUTIER

Demanderesse

c.

USG CORPORATION

et

UNITED STATES GYPSUM COMPANY

et

CGC, INC.

et

NEW NGC, INC.

et

LAFARGE NORTH AMERICA, INC.

et

LAFARGE CANADA, INC.

et

CERTAINTED CORPORATION

et

CERTAINTED GYPSUM, INC.

et

CERTAINTED GYPSUM CANADA, INC.

et

TIN INC. (autrefois connue sous la raison sociale
TEMPLE-INLAND INC.)

et

PABCO BUILDING PRODUCTS, LLC

Défenderesses

et

LE FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

**AVIS DE DÉNONCIATION DE PIÈCE AU SOUTIEN
DE LA DEMANDE POUR L'OBTENTION D'UN JUGEMENT DE CLÔTURE**

PRENEZ AVIS que la demanderesse entend produire les pièces suivantes lors de l'audience :

PIÈCE JC-1: Rapport final de distribution de l'Administrateur des réclamations *Ricepoint* daté du 9 juin 2022.

Québec, le 23 août 2022

Siskinds, Desmeules, Avocats

SISKINDS DESMEULES AVOCATS

(Me Karim Diallo)

karim.diallo@siskinds.com

Avocats de la demanderesse

43, rue de Buade, bureau 320

Québec (Québec) G1R 4A2

Téléphone : 418-694-2009

Télécopieur : 418-694-0281

Notification : notification@siskinds.com

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC**

(Chambre des actions collectives)
**COUR SUPÉRIEURE
NO : 200-06-000167-133**

SYLVIE CLOUTIER
Demanderesse

c.

USG CORPORATION

et

UNITED STATES GYPSUM COMPANY

et

CGC, INC.

et

NEW NGC, INC.

et

LAFARGE NORTH AMERICA, INC.

et

LAFARGE CANADA, INC.

et

CERTAINTEEED CORPORATION

et

CERTAINTEEED GYPSUM, INC.

et

CERTAINTEEED GYPSUM CANADA, INC.

et

TIN INC. (autrefois connue sous la raison sociale TEMPLE-INLAND INC.)

et

PABCO BUILDING PRODUCTS, LLC

Défenderesses

et

LE FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

**DEMANDE POUR L'OBTENTION D'UN
JUGEMENT DE CLÔTURE**

BB-6852

Me Karim Diallo

Casier 15

N/D : 67-128

SISKINDS DESMEULES | Avocats s.e.n.c.r.l.

43, rue de Buade, bureau 320, Québec (Québec) G1R 4A2

TÉLÉPHONE 418-694-2009 (Sans frais 1-877-735-3542)

TÉLÉCOPIEUR 418-694-0281

NOTIFICATION notification@siskinds.com

SISKINDS.com/qc